

Même si tu n'es
plus là, nous
pouvons compter
sur toi.

Family Care

De enige overlijdensbijstand
die tussenkomt **voor, tijdens**
en na je uitvaart.



Qui s'occupera de vos proches après votre décès ?

On ne souscrit pas une assurance décès pour soi, mais pour les personnes qu'on laisse derrière soi. Cares Assistance est le seul assureur qui, outre une protection financière, apporte une assistance émotionnelle, pratique et juridique à vos proches au moment précis où ils en ont le plus besoin : avant, pendant et après vos funérailles. Et ce, jusqu'à un an après votre décès. Vous continuez ainsi à veiller sur vos proches, même quand vous n'êtes plus là.



Family Care

Assistance complète* au bon moment

Binnen de 2 uur na het melden van je overlijden neemt een Care Manager (gediplomeerd sociaal assistent) contact op met je nabestaanden om de bijstand te coördineren:

- Suivi administratif
- Assistance psychologique
- Aide juridique
- Soins palliatifs
- Soutien pratique
- Assistance à l'étranger



Notre assistance décès réduit les soucis de vos proches. Parlez-en donc avec votre famille. **Contacteer je makelaar voor meer info of kijk op cares-assistance.eu.**

Capital

Aide financière pour vos proches.

- **Kapitaal tot € 15.000**
- **Assuré(e) tout au long de la vie**
- **Mogelijkheid om extra kapitaal te verzekeren**
- **Fiscale aftrekbaarheid mogelijk**



**L'assistance se limite à ce qui est décrit dans nos conditions générales.*

Éditeur responsable :
Cares Assistance sa/bv • Marnic Vandenbroucke
Rozebeeksestraat 44 • 8860 Lendeledede
info@cares-assistance.eu • +32 2 486 85 10
BCE / FSMA 0883.745.125

Vous souhaitez protéger vos proches ? Parlez-en avec votre courtier.